Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro Agroéquip, veuillez visiter :
bacproagroequipement.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC PRO AGROÉQUIP • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Épreuve E1 : Langue française, langages, éléments d’une culture humaniste et compréhension du monde

Session 2026 • Code sujet : **26-BCP-AGRO-E1** • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Histoire : liberté d’expression et limites fixées par la loi** (4 questions) — **Page 3**
2. **Géographie : services et mobilités dans un territoire rural** (3 questions) — **Page 5**
3. **Enseignement moral et civique : liberté d’expression et respect des droits** (3 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://bacproagroequipement.fr/assets/annales/bac-pro-agroequipement/Enseignement moral et civique/2026/Bac Pro Agroéquip - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Histoire : liberté d'expression et limites fixées par la loi

Le candidat étudie l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et l'article 1 de la loi sur la liberté de la presse de 1881. Il les compare afin d'expliquer la reconnaissance de la liberté d'expression, son encadrement juridique et sa portée pour les citoyens.

Question 1.1. Présentez le contexte historique de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Situez le texte et indiquez l'objectif général de la Déclaration.

L'article 11 figure dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante, au début de la Révolution française. Dans ce contexte de remise en cause de l'Ancien Régime, les députés cherchent à fonder un nouvel ordre politique. La Déclaration énonce les droits et libertés fondamentaux des individus et les principes qui doivent organiser la société et les pouvoirs politiques.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Adoptée en 1789 au début de la Révolution, la Déclaration énonce les droits fondamentaux et les principes d'un nouvel ordre politique.

Question 1.2. Confrontez les deux textes du DT 1. Relevez ce qu'ils ont en commun concernant la liberté d'expression et expliquez une différence entre la déclaration d'un droit et son encadrement par la loi.

Les deux textes affirment la liberté de diffuser des idées, mais ils ne le font pas de la même manière :

- En 1789, l'article 11 reconnaît à tout citoyen le droit de « parler, écrire, imprimer librement ».
- En 1881, l'article 1 déclare libres « l'imprimerie et la librairie ».

La Déclaration énonce un droit fondamental de portée générale. La loi de 1881 organise plus précisément l'exercice de la liberté de la presse et prévoit des responsabilités et des sanctions dans les cas qu'elle définit.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les deux textes reconnaissent la liberté de publication ; la loi de 1881 en organise l'exercice et fixe des responsabilités.

Question 1.3. Réalisez une critique interne de l'article 11 de 1789 : relevez une expression qui affirme la liberté et une expression qui en marque une limite. Expliquez ce que cette formulation révèle de la conception de la liberté défendue par le texte.

L'expression « parler, écrire, imprimer librement » affirme la liberté. La limite apparaît dans les mots :

> « sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi »

Cette formulation présente la liberté d'expression comme un droit précieux, mais non absolu. Le citoyen est libre de s'exprimer, tout en pouvant être tenu responsable des abus prévus par la loi. L'article défend ainsi une liberté garantie et encadrée par le droit, plutôt qu'une liberté sans limites.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La liberté est garantie, mais chacun répond des abus que la loi définit.

Question 1.4. Expliquez la portée de ces textes pour les citoyens. Montrez, en vous appuyant sur les documents, pourquoi la liberté d'expression est un droit fondamental qui s'exerce dans un cadre juridique.

Ces textes donnent aux citoyens une garantie juridique pour communiquer leurs pensées et leurs opinions. L'article 11 de 1789 reconnaît le droit de parler, d'écrire et d'imprimer ; la loi de 1881 affirme la liberté de l'imprimerie et de la librairie. La liberté d'expression est donc fondamentale, mais elle s'exerce dans un cadre juridique :

- l'article 11 prévoit que l'auteur réponde des abus définis par la loi ;
- la loi de 1881 organise l'exercice de la liberté de la presse et prévoit des responsabilités et des sanctions.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La liberté d'expression est garantie aux citoyens, mais son exercice engage leur responsabilité dans le cadre de la loi.

2. Géographie : services et mobilités dans un territoire rural

Le candidat étudie les données locales d'accès aux services pour trois communes du territoire rural de Val-de-Rivière. Il compare distances, transports collectifs et équipement numérique, repère les enjeux territoriaux dans le DR 1, puis propose une mesure d'aménagement argumentée.

Question 2.1. À partir du DT 2, comparez les trois communes pour l'accès aux services. Citez deux indicateurs chiffrés qui mettent en évidence des différences.

Rivière-Basse est la mieux desservie : le pôle est à 4 km et 6 allers-retours collectifs sont proposés par jour. Montfaucon est à 17 km et dispose de 2 allers-retours. Les Prés-Hauts, à 29 km, n'ont aucun trajet collectif quotidien. L'accès fixe à internet suit la même tendance : 91 % des foyers à Rivière-Basse, contre 69 % aux Prés-Hauts.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Rivière-Basse bénéficie du meilleur accès aux services ; Les Prés-Hauts cumulent l'éloignement maximal et l'absence de transport collectif.

Question 2.2. Complétez le tableau du DR 1 en repérant, pour chaque commune, l'enjeu principal d'accès aux services à partir des données du DT 2.

Commune	Enjeu principal d'accès aux services
Rivière-Basse	Proximité du pôle et bonne desserte
Montfaucon	Desserte collective limitée
Les Prés-Hauts	Éloignement et absence de trajets collectifs

Les enjeux s'appuient sur les distances et les trajets collectifs. Aux Prés-Hauts, le faible accès fixe à internet renforce également l'isolement.

DR 1 complété

Commune	Distance au pôle de services (km)	Enjeu principal d'accès aux services
Rivière-Basse	4	Proximité et bonne desserte
Montfaucon	17	Desserte collective limitée
Les Prés-Hauts	29	Éloignement, aucun trajet collectif

✓ RÉPONSE À RETENIR

Rivière-Basse : accès favorable ; Montfaucon : desserte limitée ; Les Prés-Hauts : éloignement et absence de transport collectif.

Question 2.3. Proposez une mesure d'aménagement qui pourrait améliorer l'accès aux services dans la commune la plus éloignée du pôle de services. Justifiez votre choix par deux éléments du DT 2 et indiquez une limite ou une condition de réussite de cette mesure.

Mettre en place un transport à la demande vers le pôle faciliterait l'accès aux services aux Prés-Hauts. Cette commune se trouve à 29 km du pôle et ne dispose d'aucun aller-retour collectif quotidien. La réservation devrait être possible par téléphone, car seuls 69 % des foyers ont un accès fixe à internet. La réussite dépendrait aussi d'un tarif abordable et d'horaires adaptés.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Créer un transport à la demande vers le pôle, avec réservation par téléphone, tarif abordable et horaires adaptés.

3. Enseignement moral et civique : liberté d’expression et respect des droits

Un apprenti publie une vidéo où un collègue blessé est identifiable et accuse son employeur sans élément vérifiable. À partir du DT 3, le candidat identifie les droits et principes concernés, propose des démarches responsables de signalement et explique les limites de la liberté d’expression.

Question 3.1. Identifiez deux droits ou principes civiques concernés par cette publication et expliquez brièvement leur pertinence dans la situation.

Deux principes sont concernés. **La vie privée et la dignité** du collègue doivent être respectées : la vidéo le montre blessé et son nom permet de l’identifier. **La liberté d’expression et la responsabilité de l’auteur** sont également en jeu. L’apprenti peut communiquer des informations sur un risque de sécurité, mais la légende accuse l’employeur sans élément vérifiable. Comme le rappelle le DT 3, la diffusion d’informations peut engager la responsabilité de leur auteur lorsqu’elle porte atteinte aux droits d’autrui ou présente des faits non vérifiés comme établis.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vie privée et dignité du collègue ; liberté d’expression exercée avec responsabilité.

Question 3.2. Indiquez deux démarches responsables que l’apprenti peut entreprendre pour signaler un problème de sécurité sans porter atteinte aux droits d’autrui ni diffuser une accusation non vérifiée.

1. **Transmettre les faits à un responsable compétent**, par exemple au référent sécurité, en décrivant précisément ce qui a été observé et sans diffuser la vidéo ni le nom du collègue.
2. **Contacter les autorités concernées si nécessaire**, notamment si le danger persiste, en fournissant des éléments vérifiables et en choisissant une démarche adaptée.

Ces signalements permettent de faire examiner le problème de sécurité sans publier une accusation non vérifiée ni exposer inutilement l’identité de la personne blessée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Signaler les faits vérifiables à un responsable compétent, puis aux autorités concernées si nécessaire.

Question 3.3. Expliquez en une réponse argumentée pourquoi la liberté d’expression n’autorise pas à publier sans précaution l’identité d’une personne blessée ni des accusations non vérifiées.

La liberté d’expression permet de communiquer des opinions et des informations, mais elle s’exerce dans les limites prévues par la loi. Publier le nom et l’image d’un collègue blessé peut porter atteinte à sa vie privée et à sa dignité. Accuser l’employeur sans preuve présente aussi comme établi un fait qui n’est pas vérifié et peut engager la responsabilité de l’auteur. Il faut donc protéger l’identité du collègue et transmettre les faits observés par une démarche adaptée, plutôt que de les diffuser publiquement sans précaution.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La liberté d’expression ne dispense pas de respecter la vie privée, la dignité et les droits d’autrui.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E1 du baccalauréat professionnel Agroéquipement, session 2026, porte le code 26-BCP-AGRO-E1, dure 120 minutes et a un coefficient 4. Notée sur 20, elle traite de liberté d'expression, d'accès aux services dans le territoire rural de Val-de-Rivière et d'une situation civique de publication en ligne. Elle évalue l'analyse documentaire, le raisonnement territorial et l'argumentation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 11 de la Déclaration de 1789 affirme la liberté d'expression et prévoit que les abus répondent des limites fixées par la loi.
- La loi du 29 juillet 1881 affirme la liberté de l'imprimerie et de la librairie, et organise responsabilités et sanctions.
- L'accès aux services se compare par la distance, les trajets collectifs, l'accès fixe à internet et la part des 65 ans et plus.
- La vie privée et la dignité protègent aussi les images et les informations qui permettent d'identifier une personne.

Points de vigilance & attentes du jury

- En histoire, distinguez le droit affirmé, le contexte des textes et les règles qui encadrent son exercice.
- Citez précisément les valeurs du DT 2 et rappelez qu'il s'agit de données territoriales locales, non de statistiques nationales.
- Dans le DR 1, formulez un enjeu par commune à partir des indicateurs, au-delà de la seule distance.
- Pour la situation en ligne, distinguez un signalement responsable d'une accusation publique non vérifiée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer les deux textes sur la liberté d'expression ?

Repérez le droit affirmé dans chaque texte, puis comparez leur portée. La Déclaration de 1789 reconnaît un droit et prévoit une limite légale, tandis que la loi de 1881 affirme la liberté de la presse et organise son exercice, ses responsabilités et ses sanctions.

Q : Quels indicateurs utiliser pour comparer l'accès aux services des communes ?

Utilisez les quatre indicateurs du DT 2 : distance routière au pôle de services, nombre d'allers-retours quotidiens en transport collectif, part des foyers ayant un accès fixe à internet et part de la population âgée de 65 ans ou plus.

Q : Comment organiser son temps dans cette épreuve de 120 minutes ?

Répartissez votre temps selon les barèmes : 9 points en histoire, 7 en géographie et 4 en EMC. Gardez quelques minutes pour vérifier vos réponses, compléter le DR 1 et le rendre avec votre copie.

Q : Qu'attend le sujet pour justifier une réponse ou une proposition ?

Le sujet demande des phrases construites et des informations précises tirées des documents. Pour l'aménagement, reliez votre mesure à deux données du DT 2 et indiquez une limite ou une condition de réussite.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacproagroequipement.fr/assets/annales/bac-pro-agroequipement/Enseignement moral et civique/2026/Bac Pro Agroéquip - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro Agroéquip : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.